



REGLEMENT FINANCIER POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Contrat d'association, entre l'OGEC de l'école privée catholique Ste Marie de Crépy-en-Valois et l'Etat, signé le 28 février 2007.

	Selon le nombre d'enfants par famille			
	Nouveau	1er enfant	2eme enfant	3eme enfant et plus
Frais d'inscription (1ere inscription 50 €)	50,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Scolarité (par mois)		94,00 €	77,00 €	61,00 €
Cantine (par mois)				
4 repas par semaine	88,70 €			
3 repas par semaine	66,80 €			
2 repas par semaine	44,80 €			
par carnet de 10 repas	80,80 €			
Garderie & Etude surveillée du cycle 3 (par mois)				
7-8 créneaux garderie par semaine		65,00 €	64,00 €	63,00 €
5-6 créneaux garderie par semaine		54,00 €	53,00 €	52,00 €
3-4 créneaux garderie par semaine		51,00 €	49,00 €	48,00 €
1-2 créneau(x) garderie par semaine		44,00 €	42,00 €	41,00 €
par carnet de 5 garderies matin ou soir	28,00 €			

Sorties scolaires, journées pédagogiques et jours fériés sont compris dans le calcul du forfait cantine : pas de déduction possible.

Les changements de régime cantine/garderie sont tolérés en début de mois, une seule fois dans l'année.